

PLU arrêté par DCM le : 16 Novembre 2016		Dossier approuvé par le Conseil Municipal en date du Visa :
REVISION	MODIFICATIONS	
N°1	N°	
N°	N°	
N°	N°	

0 - Pièces administratives

1 - Rapport de Présentation

2 - PADD

3 - Orientations d'Aménagement et de
Programmation

4 - Règlement

5 - Pièces graphiques

6 - Annexes

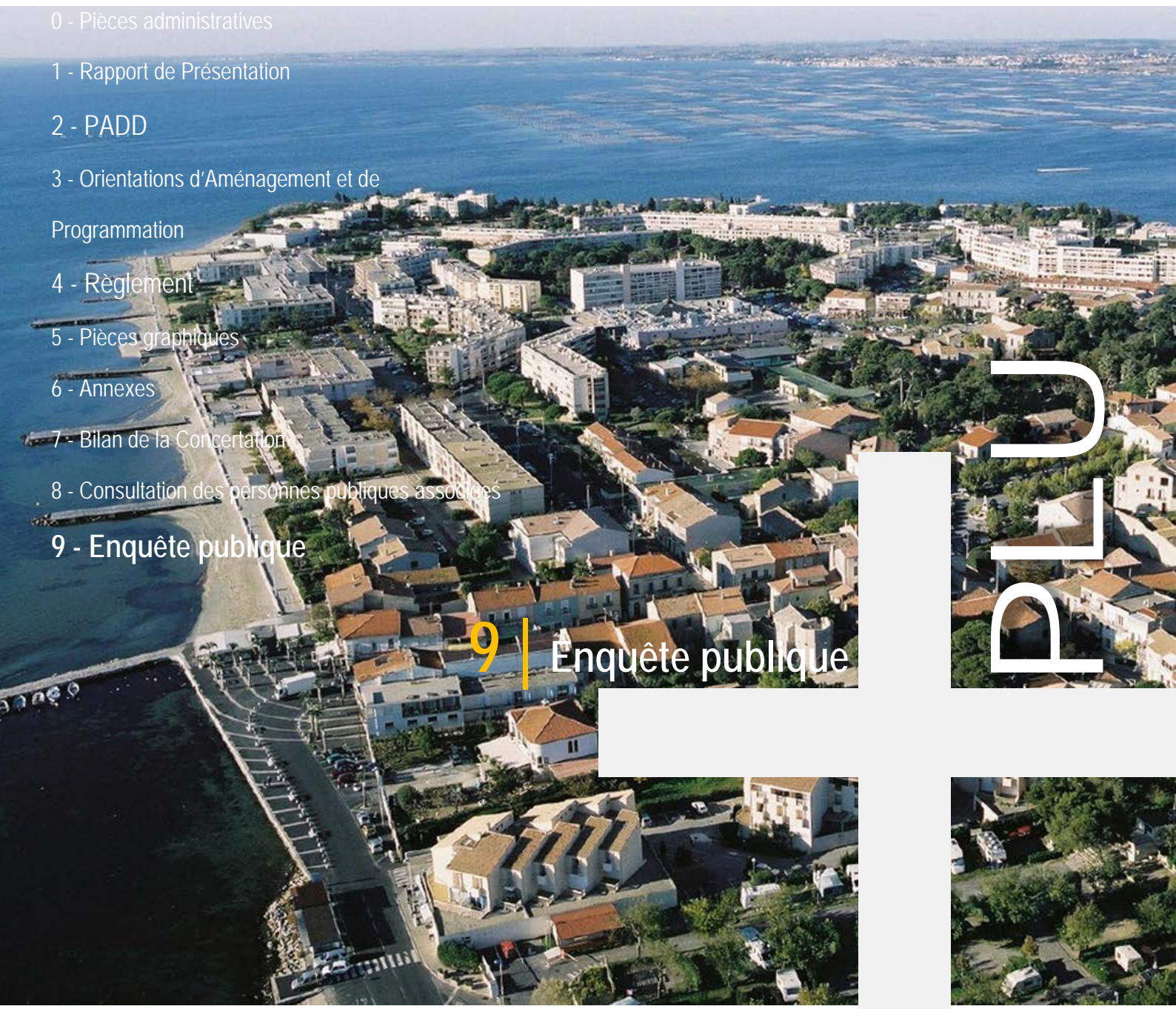
7 - Bilan de la Concertation

8 - Consultation des personnes publiques associées

9 - Enquête publique

9 | Enquête publique

PLU



REPUBLIQUE FRANCAISE

Montpellier, le 16/01/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot

CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Monsieur le Maire de la commune
de Balaruc-les-Bains
Hôtel de ville
Avenue de Montpellier – BP 1
34540 BALARUC LES BAINS

Dossier n° : E17000003 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

Objet : enquête publique unique relative à la révision du Plan d'occupation des sols valant élaboration du Plan local d'urbanisme et à l'actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Balaruc-les-Bains ;

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat-délégué du tribunal a désigné Monsieur Bernard DELBOS, Architecte DPLG, ethnologue, demeurant 24, avenue du Maréchal Joffre, LAMALOU LES BAINS (34240) (portable : 06.18.60.96.40), en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Greffier en Chef,
ou par délégation,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

16/01/2017

N° E17000003 /34

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire-enquêteur

VU enregistrée le 12 janvier 2017, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Balaruc-les-Bains demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique relative à la révision du Plan d'occupation des sols valant élaboration du Plan local d'urbanisme et à l'actualisation du zonage d'assainissement de sa commune ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 19 décembre 2016 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Hervé VERGUET, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard DELBOS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la commune de Balaruc-les-Bains, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Balaruc-les-Bains et à Monsieur Bernard DELBOS.

Fait à Montpellier, le 16 janvier 2017.

Le Magistrat-délégué,



Hervé VERGUET